



Bien en cours d'acquisition avant le mariage

Par **Izy**, le **20/01/2019** à **13:21**

Bonjour a tous,

J'envisage de me marier avec la moitié mais je souhaite :

- être seul responsable des creances et bénéficiaire des biens que j'ai (en cours de de remboursement)

Exemple : on dit que le régime matrimonial réduit aux acquets laisse a chaque epoux c'est bien acquis avant le mariage cependant les miens sont en cours de remboursement. Sont-ils considérés comme acquis ?

- que nous conservions chacun la possibilité de prendre un crédit personnel sans pour autant engager l'autre ni avoir besoin de son consentement (signature)

Comment faire ? Quel regime choisir ? Un contrat de mariage est il nécessaire ?

Merci d'avance pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **20/01/2019** à **13:53**

Bonjour

Hors régime légal, c'est sous contrat.

Choisissez séparation de biens.